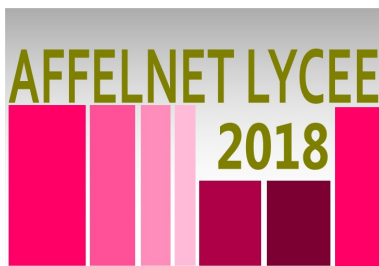


<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article1633>



# AFFELNET Lycée

- Cité scolaire Bertran-de-Born - L'orientation -



Date de mise en ligne : lundi 7 mai 2018

---

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

---

Les élèves de **Seconde ou de Première** qui envisagent une orientation ou une réorientation vers :

- Une PREMIÈRE PROFESSIONNELLE
- Une PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE ( par exemple STI2D, STAV...)
- UNE SECONDE PROFESSIONNELLE
- UN CAP
- UN REDOUBLEMENT EN CLASSE DE 2<sup>de</sup> GT

que ce soit dans l'enseignement public ou privé sous statut d'apprenti ou scolaire

doivent passer par la procédure d'affectation, **AFFELNET LYCEE**.

### **1<sup>re</sup> étape : recensement des vœux.**

A partir du 11 mai, les professeurs principaux de Seconde commencent à remettre les fiches de vœux aux élèves concernés.

Les professeurs principaux de Première diffusent l'information aux élèves. Ces derniers et leur famille doivent se manifester auprès du professeur principal ou auprès du proviseur adjoint.

Sur le document remis, les familles renseignent :

- la scolarité antérieure de l'élève
- son identification
- entre 1 et 4 vœux de formation.

*une note explicative* est fournie avec la fiche de vœux.

### **2. Retour des documents.**

La fiche de vœux est à rendre au professeur principal pour le **mardi 22 mai 2018 et avant le lundi 28 mai au plus tard**.

Pour chaque vœu formulé pour une 1<sup>re</sup> professionnelle, l'élève **DOIT** joindre une lettre de motivation.

Les familles qui envisagent une poursuite d'étude hors de l'académie de Bordeaux sont invitées à le faire savoir au secrétariat dès que possible.

### **3. Procédure.**

A partir du 22 mai, le lycée complète le vœu des familles dans l'application AFFELNET

**A partir du 24 mai et avant le 8 juin**, le lycée envoie vers les lycées professionnels, les dossiers "passerelles" (lettres de motivations, résultats scolaires, fiches de vœux...) pour les demandes d'affectation en 1<sup>re</sup> professionnelle. (les élèves qui ont effectué un stage en immersion peuvent bénéficier d'un bonus)

A partir du 1er juin les familles recevront une version papier des vœux saisis par l'établissement pour vérification.

Début juin : les conseils de classe de 2nde donnent un avis de passage en fonction des souhaits émis par la famille sur la fiche de dialogue.

20 juin : commissions d'appel pour les élèves de 2nde

29 juin : les familles sont informées des résultats de l'affectation.